



Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2026

L'an 2026, le vingt-six du mois de janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
14/01/2026

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra, Mme GADY Sarah, M. MONCHAUX Eric

Absents excusés :

Mme SORBIER Chloé, procuration à Mme GADY Sarah

Non compté dans les présents et suffrages : Pascal BORTOT

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 021-212105852-20260126-2026_07-BF

S²LO

Objet : Affectation du résultat 2025 - Budget annexe des Longs Champs (Délibération n° 2026-07)

Le conseil municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique du budget annexe des Longs Champs de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025

Constatant que le Compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté :	35 753,91 €
- un déficit de fonctionnement :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	35 753,91 €
- un déficit d'investissement de :	- 7 123,03 €
- restes à réaliser :	0,00 €

Besoin en financement de : 7 123,03 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent de 35 753,91 €

- de reporter la somme de **7 123,03 €** en dépenses d'investissement (article 001 du BP 2026).

- d'affecter la somme de **7 123,03 €** en réserve d'investissement (article 1068 du BP 2026).

- de reporter le solde disponible, soit la somme de **28 630,88 €** à la section recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2026).

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

